

11 Delac^{re} part de St Charles de Charlebourg le Delagant delac^{re} marie Charlotte
 12 Chamare du Chamare souzore de Pierre Chamare souzore Delaurent
 13 normand son ~~beau-pere~~ ^{oncle} ~~beau-pere~~ aboune ayant epouse marie anne ~~Chamare~~ ^{Demand} de Charles
 14 bonne son oule Comme ayant epouse anne Chamare ^{saure} ou faire les
 15 accords et Conventions demariage ainsi que le fait Cest approuve que les d^{ns} vons
 16 Et lad^e marie Charlotte Chamare se sont promis prandre par voy Delac^{re} demariage
 17 pour y Celuy faire le solemniser Ne face delafre leglise Catholicque apostolique et
 18 romaine Replote que faire se pourra lequel sera delibere l'un et l'autre leurs d^{ns} vons
 19 Et ainsi pour l'epouse Comme seront des futurs epoux l'un et l'autre l'un et l'autre leurs
 20 meubles Conquet immeubles et tous de leurs epousailles fusions la Couronne de
 21 Paris sans ytre leurs aux debtes d'antelature faites ~~et~~ Crie au paravant de l'epouse
 22 futur mariage ainsi si aucunes se trouvent elles seront payes et acquittes
 23 par Celuy de qui elles procederont le cas son bien se vendront les futurs epoux aux
 24 sous leurs droits noms raisons et actions qu'ils ont aprez et lequel leur pouront avoir
 25 Et selonc leur par succession demariage qui auventure l'un de la future epouse l'un et
 26 l'autre l'un et l'autre seront une tierce ou l'une ou l'autre quelle a son usage
 27 fusions des successions qu'ils ont fait l'un et l'autre comme aprez par le memoire
 28 signé de ce St Charles de Charlebourg de ce l'un et l'autre demeure avec a son present
 29 sans que lad^e future epouse soit avec aucun rapport en l'un et l'autre de l'autre
 30 peres et mere des ayant ganie le mariage par les nouveaux et bons menagements
 31 de laquelle femme l'un et l'autre seront une tierce dans la Couronne de Paris et
 32 leurs restant l'un et l'autre nature de propre Comme aussi tous les biens meubles
 33 appartenant aux futurs epoux l'un et l'autre dans lad^e Couronne de Paris et
 34 de ses biens l'un et l'autre nature de propre sera d'avec la future epouse
 35 du douaire Comme de la femme de trois l'un et l'autre de douaire presté au l'un et
 36 de lad^e future epouse l'un et l'autre sera egal le reciproque de la femme de l'un et l'autre
 37 aprandre par les futurs epoux l'un et l'autre de la future Couronne de Paris et
 38 prives qui l'un et l'autre l'un et l'autre sans Crie avec tous les l'un et l'autre
 39 et les autres dispositions de l'un et l'autre l'un et l'autre sans l'un et l'autre
 40 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 41 a fait pareil don l'un et l'autre l'un et l'autre de la future epouse de l'un et l'autre
 42 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 43 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 44 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 45 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 46 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 47 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 48 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 49 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 50 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 51 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 52 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre
 53 l'un et l'autre de la future epouse l'un et l'autre de l'un et l'autre de l'un et l'autre

Joseph fernando jacquelin

Donnellian

[Signature]